

NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous avez choisi d'emménager à Montenescourt.

Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal vous souhaitent la bienvenue dans notre village.

Afin de pouvoir vous contacter, nous vous invitons à laisser vos coordonnées sur le formulaire ci joint et de le retourner en mairie.

Ces informations resteront strictement confidentielles, et ne seront transmises à aucun organisme extérieur à la mairie.



FORMULAIRE NOUVEAUX ARRIVANTS

- Formulaire à retourner à la mairie (30 rue Principale 62123 MONTENESCOURT)
- OU par mail mairie.montenescourt@wanadoo.fr

• Vous-même

- Nom : _____
- Prénom : _____
- Adresse : _____
- Téléphone : _____
- Adresse mail : _____

• Votre conjoint

- Nom : _____
- Prénom : _____
- Enfant(s) domicilié(s) à la même adresse





◆ Informations complémentaires

- Date d'arrivée sur la commune de Montenescourt : _____
- Commune de résidence précédente : _____
- Observations diverses

- À Montenescourt, le _____

Signature



Élection présidentielle le 10 et 24 avril 2022

Vous souhaitez vous inscrire en vue des élections présidentielles et législatives de 2022 ?

Plusieurs solutions existent :

en ligne, grâce au téléservice disponible sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés. Cette nouvelle interface a été retravaillée par le ministère de l'Intérieur et la Direction de l'information légale et administrative des Services du Premier ministre (DILA) afin de rendre son utilisation plus facile pour tous ;

en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois établi à vos noms et prénoms, d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ou périmés depuis moins d'un an) et du [Cerfa n°12669*02](#) de demande d'inscription (les mardis et jeudis de 16h00 à 18h00 ou sur rendez-vous).

par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et du [Cerfa n°12669*02](#) de demande d'inscription.

Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote. Les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle ainsi que jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives.

Procurations :

Si vous ne pouvez pas voter en personne le jour des scrutins, vous avez la possibilité de donner **une procuration à un électeur de votre choix**. Les électeurs peuvent se rendre sur www.maprocuration.gouv.fr afin de remplir leur demande. Ils seront tout de même obligés de se rendre au commissariat de police de leur choix munis de leur pièce d'identité afin de faire vérifier leur état civil et ainsi valider la procuration. Cette procédure a l'avantage d'éviter de trop longues attentes dans les commissariats.

Nouveauté procuration à compter du 1er janvier 2022 : le mandant (électeur qui donne procuration) et le mandataire (électeur qui vote à la place du mandant) pourront être inscrits sur des listes électorales de deux communes différentes. Cependant, le mandataire devra obligatoirement se déplacer dans la commune d'inscription du mandant afin d'exercer le vote par procuration.

Vérification inscription électorale :

Vous pouvez vérifier votre situation électorale sur le site internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>. Il est nécessaire d'indiquer Tous les prénoms, dans l'ordre, tels qu'ils sont inscrits sur l'acte de naissance avec les accents.



Rétrospective

Le Conseil Municipal a tenu à célébrer la fête nationale du 14 Juillet par un dépôt de gerbe au monument, suivi d'un moment convivial offert aux personnes présentes.

Ensuite, le CAM a proposé un repas qui a été apprécié par les participants de tous âges. Les structures gonflables ont fait la joie des enfants.



La course cycliste « A travers les Hauts de France » a traversé notre village au Mont de Wanquetin le vendredi 3 Septembre. Des signaleurs étaient postés à chaque intersection. Quelques spectateurs ont apprécié le passage de la caravane et des coureurs sous un beau soleil.

Vendredi **8 octobre**, au départ de Montenescourt, 67 marcheurs de Montenescourt et des villages environnants ont découvert notre village au cours de la randonnée nocturne encadrée par Cécile, Maud, Olivia et agrémentée des précieux commentaires de Stéphanie, toutes 4 employées à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois. Une soupe réconfortante a clos cette soirée dans la cour de l'école .



Jeudi 11 novembre, le conseil municipal et les habitants de Montenescourt se sont recueillis au monument aux morts.

CAMPAGNES
DE L'ARTOIS

Communauté de Communes



Communauté de communes



Contact : accueil@campagnesartois.fr

Transfert de la compétence «maîtrise des eaux pluviales (non urbaines) et de ruissellement (émanant des bassins-versants) et lutte contre l'érosion des sols» à la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois.

Le territoire de la Communauté de Communes est sensible aux phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols; la compétence « maîtrise des eaux pluviales (non urbaines) et de ruissellement (émanant des bassins-versants) et lutte contre l'érosion des sols » est actuellement communale.

► La problématique doit être gérée à l'échelle de bassins-versants cohérents, qui dépassent les limites communales et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ne financera pas les communes individuellement.

► La mise en œuvre de la compétence à l'échelle communale s'avère donc difficile.

► Au regard des problèmes récurrents de ruissellement et de la nécessité de les gérer à l'échelle de bassins-versants, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, a délibéré favorablement pour cette prise de compétence. Chaque commune doit néanmoins se prononcer sur la dite compétence.

Lors de la séance du **14 octobre 2021**, le conseil municipal a décidé de donner un avis favorable sur le transfert de la compétence «maîtrise des eaux pluviales (non urbaines) et de ruissellement (émanant des bassins-versants) et lutte contre l'érosion des sols» à la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois.

Recensement

Les jeunes filles et garçons nés en **octobre, novembre, décembre 2005** sont invités à se présenter en Mairie, munis du livret de famille de leurs parents ainsi que de leur carte nationale d'identité française, en vue de leur inscription sur les listes de recensement de la 4^{ème} période 2021. Cette formalité doit être accomplie entre la date anniversaire des 16 ans et la fin du trimestre suivant. A cette occasion, il leur sera délivré une attestation de recensement qui devra être présentée lors d'une inscription à un examen scolaire ou au permis de conduire.

Merci de nous contacter :

Par mail : mairie.montenescourt@wanadoo.fr

Ou Par téléphone : 03 21 48 66 59



J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT
RECENSER. ET TOI ???



BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE